

**COMMUNIQUE DE LA PRESIDENCE DU GOUVERNEMENT  
REUNION DU 21 OCTOBRE 2008**

**Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mardi 21 octobre 2008, a examiné un avant-projet de loi du pays, deux projets de délibération et a pris des arrêtés.**

**Mesures Fiscales :**

- Au regard du constat effectué par la chambre territoriale des comptes et pour poursuivre la lutte contre la vie chère, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie propose de supprimer la taxe provinciale sur les communications téléphoniques assises sur la durée en minutes de la communication. Cette mesure doit permettre de diminuer de moitié le coût des communications internes.
- Après la suppression de la vignette automobile, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a pris la décision de supprimer le droit annuel de francisation et de navigation. Ces droits étaient appliqués aux navires de commerce mais aussi aux navires de plaisance ou de sport.
- A l'instar de la mesure prise en métropole en 2005, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie va transférer à la recette des services fiscaux le recouvrement de l'impôt sur les sociétés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009. Cette mesure s'accompagne de la mise en place d'un système d'information unifié ( programme P@cifisc).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie propose de repousser au 30 juin la date de déclaration de revenus des foyers non-résidents en Nouvelle-Calédonie.
- Les entreprises de 20 salariés et plus pourront transmettre leurs déclarations nominatives des salaires selon un procédé informatique.
- Le gouvernement propose une clarification des mesures liées au rattachement des enfants majeurs et aux réductions d'impôts consécutives au versement de prestations suite à un divorce.
- Dans un souci de cohérence et de clarté, il est proposé de prévoir expressément une exonération des GDPL pour les terres qui leur seraient attribuées et qui auraient la nature de terres coutumières.

- Il est prévu quelques aménagements des droits d'enregistrements notamment ceux liés au régime des « jeunes agriculteurs ».
- Suppression de la taxe relative à l'ouverture tardive de certains établissements et autorisation de l'organisation de tournois de « texas hold'em poker ».
- Aménagement des droits de contrôle et des intérêts de retards et sanctions fiscales dû au non respect par les contribuables de leurs obligations à déclarer et à payer l'impôt aux dates légales.
- Ajustement des garanties de recouvrement.

Telles sont les mesures proposées dans l'avant-projet de loi du pays.

### **ETFPA :**

En proie à de graves dysfonctionnements depuis plusieurs mois, l'établissement territorial de formation professionnelle des adultes a fait l'objet de deux arrêtés du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.

Le premier propose de relever monsieur Philippe Hnageje de son poste de directeur de l'établissement (tout en maintenant son contrat) et le second de nommer Michael Bersoullé au poste de directeur par intérim.

Cette solution longuement négociée doit permettre la réunion rapide du conseil d'administration de l'ETFPA et ainsi le retour à la sérénité dans le fonctionnement de l'établissement, mais aussi de ses personnels et des adultes en cours de formation.

### **Salmonellose :**

Dans le cadre du plan d'épidémiologie de la filière avicole, la présence de salmonelles a été mise en évidence le 14 octobre 2008 dans un élevage. Ce résultat a été confirmé par des prélèvements complémentaires réalisés le 18 octobre.

Conformément à la loi, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a pris un arrêté portant déclaration d'infection de salmonellose aviaire.

En vertu du principe de précaution, cet arrêté prévoit donc:

- la destruction des denrées alimentaires jugées insalubres ou qui pourraient faire courir un risque sanitaire,
- l'abattage de la totalité des animaux de l'élevage incriminé,
- le nettoyage et la désinfection des locaux dans le cadre des mesures de quarantaine.

### **En bref :**

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé le compte financier 2007 et la décision modificative n°2 du budget 2008 de la bibliothèque Bernheim.
- Madame Reine-Marie Chenot a été désignée en qualité de représentante du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie au sein du conseil d'administration de l'agence sanitaire et sociale de la Nouvelle-Calédonie.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté la création d'un comité médical constitué de trois praticiens hospitaliers et destiné à statuer sur le cas d'un de leur pair.
- Le docteur Catherine Sebat a été nommé médecin suppléant au sein de la commission d'appel des évacuations sanitaire hors du territoire.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé les programmes d'exploitation des compagnies Aircalin, Air New Zealand, Air Vanuatu et Qantas pour la période du 26 octobre 2008 au 28 mars 2009 inclus. Concernant ACI, ce programme d'exploitation prévoit la suppression de la liaison Nouméa/Tokyo du mardi et de la troisième fréquence hebdomadaire Nouméa/Nandi/Wallis/Nouméa. Par ailleurs, cette induit un certain nombre de modifications d'horaires.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a agréé la Sarl Aqualagon au régime d'aides fiscale prévu par le code des impôts pour la création et l'exploitation d'une ferme piscicole spécialisée dans l'élevage de picot dans la baie N'go au Mont-Dore.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé l'office notarial SCP Calvet-Lèques-Baudet à ouvrir un bureau annexe dans la commune de Koné.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a rendu obligatoire pour l'ensemble des acteurs de la branches « commerce et divers », dans la filière « réparation automobile les dispositions de l'avenant n°24 à l'accord professionnels.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué aux sociétés TSM Tech. Co.Ltd, TRansfield WorleyOarsons Nouvelle-Calédonie SAS et VIP Internationnal une dérogation au repos dominical dans le cadre de la construction du complexe de Goro Nickel.
- Sur recommandation de la Direction du travail et de l'emploi (DTE) le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie n'a pas admis l'entreprise Jarpac au bénéfice de l'allocation spécifique d'assurance chômage partiel.
- En raison du changement de son directeur général, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a accordé une licence d'agent de voyage) à la SAS CMA CGM Nouméa désormais représentée par son directeur monsieur Alain Chiron .
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a agréé (nouveaux agréments, renouvellements ou transferts) 17 entreprises locales au régime fiscal privilégié à l'importation de matière première et des emballages.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a prorogé pour deux mois l'autorisation donnée à la SLN Népoui de faire circuler sur un segment de la RT4 ses « dumper » de 50 tonnes.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a délivré à Madame Ruliana Pedeville et monsieur Vincent Gougeon une autorisation d'exploitation de véhicules de location avec chauffeurs (VLC).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a retiré à Madame Carol Willemot épouse Hoarau et à monsieur André Waru leur autorisation d'exploitation de véhicules de location avec chauffeurs (VLC).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a délivré 29 cartes professionnelles et une autorisation de conducteur de transport routier de personne.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a accepté une demande de cessation d'activité d'entrepreneur de transport routier de personne.
- Mesdames Geneviève Lecren, Moindo Paeahi et monsieur Patrick Helgen sont autorisés à pratiquer le démarchage et la vente à domicile.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé l'association un toit pour mes parents à organiser une loterie pour un montant de 1 000 000 F CFP.